



Succession famille recomposée

Par **flodu74**, le **13/04/2008** à **19:10**

Situation : nous sommes un couple, chacun divorcé. Nous avons tous les deux, 2 enfants d'un premier mariage (lui : 2 enfants majeurs qui ne sont plus à charge, elle : 2 enfants mineurs en garde alternée). Nous avons également un enfant mineur en commun.

Nous sommes propriétaires d'un appartement que nous louons mais que nous avons l'intention d'occuper d'ici 3 ans. Pour acheter cet appartement nous avons formé une sci dont nous détenons chacun 50%.

Question : que pouvez vous nous conseiller afin de nous protéger en cas du décès de l'un des deux. Mariage, Pacs, testament...?

Par **Visiteur**, le **14/04/2008** à **21:01**

Bonsoir,

Si vous vous mariez, adoptez le régime de la communauté légale, mais avec un contrat afin d'y faire apporter votre appartement, ajoutez à cela une donation de la plus forte quotité disponible, en faveur du dernier vivant.

Si vous signez un PACS, il faut y ajouter un testament...

OU... que chacun cède à l'autre L'USUFRUIT de sa part, de manière à retrouver la pleine propriété de sa part et rester usufruitier de la part de "l'autre" décédé.

Bien à vous